

PRÉFET DE LA CHARENTE

Angoulême, le 7 FEV. 2018

Direction départementale des territoires  
Service Urbanisme-Habitat-Logement

Affaire suivie par : Jean-Christophe GERVAIS  
Tél. : 05 17 17 38 23  
Courriel : jean-  
christophe.gervais@charente.gouv.fr

Le Préfet de la Charente

à

Monsieur le Président de la Commaunté  
d'Agglomération du Grand Angoulême

Objet : Avis sur le dossier de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune d'Angoulême.

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune d'Angoulême, vous m'avez notifié le dossier le 23 janvier 2018.

Ce dossier appelle de ma part la remarque suivante :

Pour une plus grande clarté, il conviendra d'intégrer au dossier le plan de zonage avant et après modification.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Le préfet,  
Xavier CZERWINSKI